

Arrêté ministériel approuvant le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Formation continue : sensibilisation aux questions de genre » (code 982307U36D1) classée dans le domaine des sciences de l'éducation et enseignement de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court

A.M. 10-12-2024

M.B. 17-01-2025

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de promotion sociale,

Vu le décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, article 137 ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 avril 1992 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'avis conforme du Conseil général de l'enseignement de promotion sociale du 19 avril 2024,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le dossier de référence de l'unité d'enseignement intitulée « Formation continue : sensibilisation aux questions de genre » (code 982307U36D1) est approuvé.

Cette unité d'enseignement est classée dans le domaine des sciences de l'éducation et enseignement de l'enseignement supérieur de promotion sociale de type court.

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 12 décembre 2024.

Bruxelles, le 10 décembre 2024.

La Première Vice-Présidente et Ministre de l'Education et de l'Enseignement de Promotion sociale,

V. GLATIGNY